

## Précautions pour éviter le soupçon de pacotille.

Le gouverneur Dumas à M. de Lavigne-Buisson.

Lettre du 15 janvier 1767 et réponse du 16 janvier

---

Un document du dossier du Général Dumas aux Archives du Tarn et Garonne à Montauban, cote 20J-124  
M. de Lavigne ou Lavigne-Buisson<sup>1</sup> est directeur pour la Compagnie des Indes du port de Lorient.  
Quelques passages des deux lettres sont soulignés, il s'agit sans aucun doute d'une mise en évidence par Dumas sur une copie postérieure à l'affaire de la pacotille soupçonnée sur *la Garonne*.

---

---

Copie de la lettre de M. Dumas à M. Lavigne, du 15 janvier 1767.

J'ai déjà eu l'honneur de vous dire, Monsieur, que le bruit courait à Paris qu'il s'embarquait d'immenses pacotilles sous le manteau de la Légion ; les dernières lettres que je reçois me portent le même avis. Vous avez les intérêts de la Compagnie à soigner, Monsieur, et j'ai à écarter le soupçon. Si Messieurs les capitaines qui commandent les vaisseaux, se prêtaient à embarquer des effets contre ce qui est prescrit, vous seul avez le droit d'en prendre connaissance ; c'est par vous seul que je puis être instruit pour rendre compte au Ministre de ce qui pourrait être reproché dans ce genre, tant aux officiers militaires, qu'aux officiers d'administration, de justice, etc.

Quant à ce qui concerne les effets embarqués pour le compte de M. Poivre et le mien, M. le Duc de Praslin nous ayant fait demander le nombre de tonneaux qui nous étaient nécessaires, nous répondîmes en commun que nous ignorions le poids comme le volume des provisions que nous avions demandées ; que douze tonneaux à chacun nous suffiraient peut-être, mais que nous laisserions l'excédent, s'il y en avait, et que nous prendrions un port permis plus ample si celui-là ne suffisait pas ; qu'au reste nous donnerions au Ministre et même à l'administration de la Compagnie, facture des effets que nous embarquerions. En conséquence, nous avons fait passer à l'hôtel de la Compagnie à Paris, tous les ballots que nous avons fait exporter de cette ville pour y être plombés et transportés comme effets de la Compagnie, avec la note des effets qu'ils contenaient, lesquels vous ont été adressés à Lorient. A l'égard de nos provisions en comestible, la Maison de Risteau de Bordeaux nous les a fournis en commun et vous les a adressés. Je me flatte de m'être mis personnellement en évidence à cet égard ; et je ne puis que vous offrir l'autorité qui m'est confiée pour réprimer les abus qui pourraient s'introduire sous des prétextes relatifs à notre embarquement.

J'ai l'honneur d'être etc. signé Dumas

\*

Copie de la lettre de M. de La Vigne en réponse à celle ci-dessus,  
du 16 janvier 1769.

Monsieur,

En supposant que les bruits qui courent à Paris fussent vrais, savoir qu'il s'embarquait d'immenses pacotilles sous le manteau de la Légion, nos capitaines seuls seraient répréhensibles, puisqu'en leur remettant le Tableau arrêté par le Ministre de la quantité d'effets de port permis évalué en tonneaux, que le Roi accorde à chaque passager pour son compte, sur les vaisseaux de la

---

<sup>1</sup> A l'état-civil Alexis-Jacques Buisson de La Vigne qui aura bientôt une fille, Céleste qui épousera François René de Châteaubriand.

Compagnie, je leur ai donné les ordres les plus précis de ne recevoir quoique ce soit au-delà de ce qui est réglé par le susdit Tableau.

J'ai communiqué, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à ce sujet aux capitaines dont les vaisseaux sont en rade, et ils m'ont assuré qu'il n'avait été embarqué rien d'excédent aux port permis. Au surplus, Monsieur, j'avais pris des précautions pour prévenir les embarquements furtifs, en chargeant dans le port les vaisseaux, tant par les effets du Roi que par ceux de la Compagnie, et ne laissant dans les cales que l'espace suffisant pour placer le bagage de la troupe et les port permis des officiers, tant militaires que d'administration et de justice auxquels il en est accordé. Ces fameuses pacotilles consistent peut-être en quelques bouteilles de vin que ceux qui ont des chambres, ont mises sous leur lit.

Je compte, pour les vaisseaux du reste de l'expédition, prier M. Choquet de prendre la peine de viser les billets d'embarquement dans lesquels seront détaillés les effets de chaque passager pour le compte du Roi ; ce sera, je pense, le moyen d'écarter tout soupçon.

Je n'ai pas reçu aujourd'hui, ainsi que je m'y attendais, les expéditions du *Beaumont*. On me les annonce sans faute pour dimanche. Ainsi, Monsieur, si vous le trouvez bon, nous embarquerons les troupes de ce vaisseau à la première apparence de vent favorable. M. Choquet me marque que vous avez bien voulu consentir, Monsieur, à retrancher huit soldats de la Légion sur chacun des vaisseaux *le Beaumont* et *le Villevaut* [*le Villevault*], afin que je pusse y placer la même quantité des nôtres pour le comptoir de Canton ; je vous en fais mes remerciements ; mais aujourd'hui, je me réduis à quatre seulement sur chaque des susdits vaisseaux, à ce moyen de quoi je vous ferai passer vos huit sur *l'Heureux*, et même 16 si vous le voulez avec un sous-lieutenant.

J'ai l'honneur d'être etc. Signé La Vigne Buisson

\* \* \*